



Interdis

Disponibilité
Représentativité
Juridique
Légitimité
Statut
Carrière
SNEC
AGIR
ENSEMBLE
Accords
Valeurs
Evolution
Respect
Emploi
Négociations



Le SNEC signe les NAO chez INTERDIS

NAO

Négociation
Annuelle
Obligatoire

A l'issue des réunions de négociation, voici ce que la Direction propose à la signature des organisations syndicales.

Le SNEC a été entendu et voici les points obtenus :

Mesures salariales :

- Enveloppe globale d'augmentation : + **1,5% rétroactif au 1^{er} janvier 2020, ce qui est correct au vu du paysage économique actuel.**
- Revalorisation des salaires minima au même niveau que les salariés DEHF, **revendication demandée depuis plusieurs années par le SNEC**
 - Niveau V : **2 071,09 euros**
 - Niveau 7 A : **2 577 euros**
 - Niveau 7 B : **2 767 euros**
 - Niveau 8 et + : **3 718 euros**
- Revalorisation de **1,5% du plafond du complément de prime de vacances à 1 641€**
- Obtention de la **plus grosse enveloppe** pour réduire les **inégalités Femmes/Hommes de 50 000€**

Mesures sociales :

- Reconduction de la Remise Sur Achat supplémentaire de 10%** à l'achat d'un smartphone, d'une tablette (hors tablette hybride) ou d'un ordinateur (1 fois par an)
- Pérennisation ou reconduction des dispositions liées à **certains types d'absence**
- Augmentation de 10% du montant des **CESU à 550€ pour les cadres et 600€ pour les Agents de maîtrise**
- Maintien du **Fonds de solidarité à 22 000€**

Dans une conjoncture économique compliquée pour notre entreprise, la Direction a regardé et écouté avec bienveillance les revendications du SNEC lors de ces NAO. Nombre de propositions en retour sont positives et sont des avancées pour l'encadrement.

LE SNEC SERA SIGNATAIRE DES NAO 2020

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27